

AVIS D'ATTRIBUTION

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE
POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Référence de l'appel à candidatures : **2025-AOT-ECO-JETSKI-TRACTE-LOT2**

Date de publication : 28/03/2025

Date de limite de dépôt des candidatures : 22/04/2025 à 12h00

DÉCISION D'ATTRIBUTION

En application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), la Régie du Port de Plaisance de La Rochelle publie le présent avis d'attribution.

L'évaluation des candidatures a été réalisée selon 16 critères définis dans le dossier de consultation, avec une notation de 0 à 5 points par critère (0: non renseigné, 1: insuffisant, 2: moyen, 3: bon, 4: très bon, 5: excellent). La note globale de chaque candidat est ramenée sur 100 points.

À l'issue de cette procédure, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire est attribuée au candidat désigné comme "Attributaire" dans le tableau ci-dessous.

Les candidats indiqués comme "Non retenu" ne pourront pas bénéficier du lot ou de l'AOT cité en référence.

RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES ET NOTATIONS

Nom de l'entreprise candidate	Notation	Décision
JET EXCURSION	91,25	Attributaire
AIR WATER LOISIR	91,25	Non retenue
SAS NATURA JET	63,5	Non retenue

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Le présent avis d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Une demande d'information complémentaire concernant les motifs de non-attribution peut être adressée par écrit à l'attention de M. le Directeur de la Régie du Port de Plaisance de La Rochelle, 1 avenue Antoine Albeau, 17000 La Rochelle.

Bertrand Moquay
Directeur de la Régie du Port de Plaisance de La Rochelle
La Rochelle, le 23/04/2025

